



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES AIDES SOCIALES ET LES BOURSES

POUR LES
ÉTUDIANTS

Rendez-vous sur :
ac-normandie.fr

RUBRIQUE → SCOLARITÉ · ÉTUDES → VIE DE L'ÉLÈVE → ACTION SOCIALE

AIDES POST-BAC

➤ BOURSE ET DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

⚠ C'est la procédure unique de demande de bourse. Elle permet également d'engager une demande de logement. **Le dossier doit être constitué, sans attendre les résultats du diplôme, de mi-mars au 31 mai** pour la rentrée universitaire suivante. *Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription en université et de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).*

Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur (Parcoursup) | faire une simulation et/ou demander une bourse ou une aide | trouver un logement | gérer son logement | gérer sa vie étudiante.

Où s'informer ? messervices.etudiant.gouv.fr

➤ CROUS BOURSE · LOGEMENT · RESTAURATION

Pour tous les étudiants, il existe de nombreuses aides. Bourses, aides au logement, restauration.. **S'informer :** www.crous-normandie.fr

➤ LES AIDES AU LOGEMENT

Trouver un logement : trouverunlogement.lescrous.fr | bedandcrous.com | lokaviz.fr.

Régler la caution et avoir un garant : visale.fr | actionlogement.fr |

Fond de Solidarité Logement (FSL) : aide complémentaire des départements pour le logement
S'informer : Auprès de l'accueil de votre conseil départemental

Régler le loyer : allocation pour le logement (APL) | allocation de logement social (ALS).

Où s'informer ? www.caf.fr

➤ LES ALLOCATIONS SPÉCIFIQUES

L'**aide annuelle (ASAA)** permet de répondre à certaines situations de difficultés sociales ne pouvant donner lieu au versement d'une bourse d'enseignement supérieur.

Une **aide ponctuelle (ASAP)** peut être attribuée aux étudiants qui rencontrent momentanément des difficultés financières pour les 5 départements normands du Calvados, de l'Eure, de l'Orne, de la Manche et de la Seine-Maritime.

Une **aide à la restauration**. Les étudiants boursiers bénéficient du tarif à 1 euro pour un repas complet dans les structures de restauration CROUS et/ou agréés sans démarche à effectuer. Les étudiants non boursiers en situation de précarité peuvent bénéficier de l'offre à 1 euro sous réserve d'une évaluation sociale.

Où s'informer ? service-social@crous-normandie.fr

● Région Normandie

➤ ATOUTS NORMANDIE

Pour les élèves de 15 à 25 ans, il peut être proposé une aide pour des achats de livres scolaires. Pour les filières professionnelles, des équipements de protection individuelle ou des tenues professionnelles peuvent être proposés. **S'informer :** www.atouts.normandie.fr

➤ PASS MONDE

Dispositif destiné aux 15-25 ans pour des séjours d'études à l'étranger s'inscrivant dans un parcours de formation. **S'informer :** www.atouts.normandie.fr

➤ ATOUMOD

Possibilité donnée aux jeunes de n'utiliser qu'une seule carte pour tous les déplacements en Normandie. **S'informer :** www.normandie.fr/tarifs-et-achats

➤ JOB ÉTUDIANT

Jobaviz permet aux employeurs de déposer des annonces et aux étudiants de trouver des jobs étudiants. **S'informer :** www.jobaviz.fr

Les établissements d'enseignementsupérieur (universités, écoles), le CROUS emploient également des étudiants pour des missions de tutorat, d'accueil ou encore d'animation. Prendre contact directement via le site internet de l'université, de l'école et du CROUS.

➤ SERVICE CIVIQUE

Le service civique permet la réalisation d'une mission, l'obtention d'une gratification et peut faire partie du cursus de l'étudiant.

S'informer : www.service-civique.gouv.fr/

1 JEUNE 1 SOLUTION

L'État favorise l'insertion professionnelle des étudiants via la création de la plateforme « 1jeune1solution » qui propose de nombreuses offres de stage.

S'informer : www.1jeune1solution.gouv.fr/

PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT

Le prêt étudiant est un prêt créé pour aider les jeunes de moins de 28 ans à financer leurs études.

S'informer : www.etudiant.gouv.fr/fr/pret-etudiant-garanti-par-l-etat-1723

AIDES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cette rubrique concerne également les lycéens.

En complément de ces aides, les collectivités territoriales proposent des aides aux étudiants. Pour vous renseigner :

Région : www.normandie.fr.

Départements : www.calvados.fr, www.eureennormandie.fr, www.manche.fr, www.orne.fr, www.seinemaritime.fr

Mairie : Site web ou directement à l'accueil de votre mairie.

L'AIDE À LA MOBILITÉ PARCOURSUP

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 500 € pour les futurs étudiants qui ont **bénéficié d'une bourse de lycée** et qui souhaitent **s'inscrire, via Parcoursup**, dans une formation située hors de leur académie de résidence. Ils doivent avoir **confirmé au moins 1 vœu en dehors de l'académie de résidence**.

Où s'informer ?

messervices.etudiant.gouv.fr

faire une simulation et/ou demander une aide

L'AIDE À LA MOBILITÉ MASTER

Elle concerne l'étudiant titulaire d'une licence, inscrit en 1^{ère} année de master dans une région différente de celle dans laquelle il a obtenu sa licence.

PASSEPORT MOBILITÉ

Pour les étudiants résidant en outre-mer, désireux de poursuivre leurs études en France métropolitaine ou dans un autre territoire d'outre-mer.

S'informer : www.ladom.fr/etudes/etudiant/le-dispositif/

BOURSE ERASMUS+ / AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Ces aides concernent les étudiants et les élèves de BTS.

S'informer : www.agence.erasmusplus.fr/

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53752/les-aides-a-la-mobilite-internationale.html

Santé des étudiants

La ligne d'écoute gratuite Night Line

Le Crous Normandie propose un service d'écoute nocturne tenu par des étudiants bénévoles. Les appels et les tchats sont pris de 21h00 à 2h30 et sont régis par quatre principes clés : la non directivité, le non jugement, la confidentialité et l'anonymat.

En savoir plus : <https://www.nightline.fr/services-decoute>

Fil santé jeunes

S'informer : <https://www.filsantejeunes.com>

Par mail sur le site internet ou en chat individuel ou collectif tous les jours de 9h00 à 23h00 - anonyme et gratuit **Contact :** 0 800 235 236

Numéro national de prévention du suicide : 3114

CNAÉ

Un dispositif d'écoute, d'accompagnement et de signalement pour les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination : 0 800 737 800 - Gratuit et confidentiel (de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h lesamedis).

S'informer : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/cnae>

Santé des étudiants (suite)

▼ LES SERVICES DE SANTÉ DES UNIVERSITÉS

► Service de santé des étudiants de l'université de Caen

<https://www.unicaen.fr>

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00

Contact : 02 31 56 52 30

► Service de santé des étudiants de l'université du Havre

<https://www.univ-le-havre.fr>

Site Lebon : du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00

Contact : 02 32 74 42 21/22

Site Caucriauville : du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 avec pause méridienne

Contact : 02 32 74 47 09 ou 06 83 52 26 26

► Service de santé des étudiants de l'université de Rouen

<https://www.univ-rouen.fr>

med.prev@univ-rouen.fr

Du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h00

Contact : 02 32 76 92 92

▼ SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : DES SOLUTIONS EXISTENT

Vous souffrez d'un sentiment de solitude ? L'approche des examens vous angoisse ?

Vous n'avez pas le moral ou vous connaissez des problèmes familiaux ou amoureux ?

Ne restez pas seul ! Des solutions existent.

► La plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite des Crous

Des psychologues sont joignables 24h/24 et 7j/7

Contact : 0800 73 08 15

Anonyme et gratuit - En français ou en anglais.

► Santé Psy

En tant qu'étudiant, vous pouvez bénéficier du dispositif Santé Psy Etudiant, proposé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Comment en bénéficier ?

- Je consulte un médecin généraliste qui m'oriente vers un psychologue en cas de besoin ;
- Je prends rendez-vous avec un psychologue partenaire du dispositif dont la liste est disponible sur : <https://monsoutienpsy.sante.gouv.fr>
- Je peux suivre, si nécessaire, jusqu'à 8 séances entièrement prises en charge, sans avancer d'argent.

AUTRES AIDES DISPONIBLES

- RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE LA MAIRIE DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE ;
- CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS) ;
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ;
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ;
- COMMUNAUTÉ URBAINE ;
- ASSOCIATIONS DIVERSES.

SIMULATEUR D'AIDES À DESTINATION DES JEUNES

Trouver en quelques clics les aides auxquelles les jeunes ont droit.

Le tout en 5 minutes chrono.

Où s'informer ? gouvernement.fr/testez-le-simulateur-d-aides-a-destination-des-jeunes

RETROUVEZ
ÉGALEMENT

LES AIDES
SOCIALES
ET
LES BOURSES

POUR LES
COLLÉGIENS
ET LYCÉENS